

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

INSTITUT DE FRANCE

Ce discours a été prononcé par Laurent Petitgirard, secrétaire perpétuel, en conclusion de la séance solennelle de rentrée de l'Académie des beaux-arts, le mercredi 18 novembre 2026, sous la Coupole du Palais de l'Institut de France.

Seul le prononcé fait foi.

La vidéo de ce discours et celle de l'intégralité de la séance sont disponibles sur la chaîne *Youtube* de l'Académie des beaux-arts.

La culture en perspectives

À quelques jours du centième anniversaire de la disparition de Claude Monet, il aurait été logique que le discours du secrétaire perpétuel soit aujourd'hui consacré au maître de l'impressionnisme.

L'Académie des beaux-arts, grâce notamment au legs de son fils Michel, possède en effet la plus importante collection au monde de tableaux du Maître ainsi que sa propriété de Giverny. Elle a par ailleurs la responsabilité du droit moral sur l'œuvre de Claude Monet. J'aurais donc eu beaucoup à dire.

Mais l'évocation d'un artiste contribuant autant que Claude Monet au rayonnement culturel et artistique de notre pays nous rappelle aussi quelques vérités sur la place de la culture dans notre société et sur la responsabilité de la puissance publique en la matière.

Il m'est donc apparu utile, si ce n'est essentiel, à l'approche d'échéances électorales majeures, de pouvoir rappeler quelques grands principes auxquels nous croyons et de donner aussi, ici ou là, quelques propositions concrètes.

La création artistique, depuis les premières pensées jusqu'à la réalisation et la diffusion des œuvres constitue le cœur des travaux de notre académie, toutes disciplines confondues.

À l'Académie, nous croyons au pluralisme des esthétiques et à l'importance du débat d'idées, à la primauté d'une création sans entrave qui place l'œuvre au premier plan sans la conditionner ou la formater aux besoins d'une société qu'il est de notre devoir de bousculer.

C’est pour cette raison que j’ai proposé à mes consœurs et confrères de bâtir ensemble ce discours qui est pourtant traditionnellement l’expression de la seule pensée du secrétaire perpétuel, comme le prévoient nos statuts. Mon intervention est donc le résultat d’une réflexion commune à l’ensemble des membres créateurs peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs, compositeurs, metteurs en scène, photographes, chorégraphes, ainsi que des historiens d’arts, conservateurs, collectionneurs, mécènes, et bien sûr cuisinier avec l’aide de l’ensemble des correspondants de notre Compagnie.

J’ai pourtant ensuite hésité, ces derniers jours, sur la forme que pourrait prendre ce discours commun. Après avoir récompensé tout à l’heure de si beaux artistes et célébré ainsi la création artistique, je ne pouvais me résoudre à placer cette intervention sous le signe du défaitisme et du marasme ambiant.

Je vous propose donc d’évoquer d’abord ce qui fonctionne, à l’aide de quelques exemples, d’en chercher les raisons et d’en tirer des conséquences.

Ces motifs de satisfaction sont connus de vous toutes et tous.

Mais nous hésitons trop souvent à nous en réjouir.

Paris est ainsi devenue, ou redevenue, la capitale culturelle mondiale. A côté des plus grands musées publics, le Grand Paris accueille désormais 4 fondations privées majeures. Institutions publiques et privées organisent ainsi des expositions exceptionnelles que viennent compléter de grandes foires, à l’image d’*Art Basel Paris* et des autres foires spécialisées qui sont organisées dans son sillage, sans oublier le nombre spectaculaire de galeries d’art réparties dans la capitale et dans plusieurs grandes villes et qui sont autant de petits musées ouverts gratuitement.

Aucune ville au monde ne présente je crois, comme Paris, plus de 300 spectacles chaque soir, de pièces de théâtre, d'opéras, de concerts, de spectacles d'humour ou de cabaret.

Les semaines de la mode parisiennes sont devenues parmi les plus denses et les plus prisées par les créateurs et les acheteurs, avec toutes les conséquences que cela emporte en termes d'innovation, de créativité et d'emplois, y compris dans les métiers d'art qu'elle soutient.

Le réseau des musées français est très dense, le patrimoine architectural de la France est éblouissant. Nombreux sont les musées venant de se rénover, qui sont dans nos cités des foyers de dynamisme et d'éducation. Ce sont des portes d'entrée accessibles, peu onéreuses, pour admirer, pour penser, pour comprendre l'histoire mais pas seulement : pour s'interroger sur le monde actuel. Musées et monuments sont des sources de richesses, matérielles mais d'abord intellectuelles. Ils ne sont pas sous cloche.

La création française dans le domaine des arts plastiques est vivace et très diversifiée.

La bande dessinée, nouvelle venue dans notre Académie au sein de la section gravure et dessin, fourmille de talents originaux.

Aucun pays n'a un indice de fréquentation des salles de cinéma aussi élevé et le cinéma français est le seul en Europe qui a su résister à l'hégémonie américaine.

Notre pays regorge par ailleurs de festivals, des plus importants avec une réputation mondiale aux plus petits qui vivifient des régions entières. Ces festivals brassent souvent les générations.

Tout cela contribue indéniablement, avec nos paysages, notre climat et notre art de vivre, du repas gastronomique des Français, inscrit

comme tel à l'Unesco, jusqu'à la beauté des « Villages préférés des Français » dont la liste se complète chaque année, à l'attractivité économique du pays. Si la France est la première destination touristique mondiale, c'est, il faut le souligner, grâce à la richesse de notre patrimoine et à la diversité de notre vie culturelle.

Alors que toutes et tous se désolent de l'inexorable glissement de nos écoles et lycées dans le classement Pisa, le programme international pour le suivi des acquis des élèves établi le *QS World University Ranking by Subject* place depuis plus de 15 ans le Conservatoire Supérieur de Musique et de Danse de Paris dans les 5 meilleurs établissements du monde d'enseignement professionnel de la musique. Notons au passage que les droits annuels y sont de 500 € alors que, dans la même tête du classement et pour le seul enseignement, ceux de la J*ulliard School of Music* sont de 57 000 $ et ceux du *Royal College of Music* de 42 000 £. C'est une belle réussite qu'il faut saluer, tout comme celle de son équivalent à Lyon.

La danse française est à son meilleur niveau, le Ballet de l'Opéra de Paris est unanimement salué, les compagnies installées dans de nombreuses régions rayonnent et s'exportent, les grands orchestres symphoniques français sont remarquables et les solistes instrumentaux français ont de formidables carrières internationales.

Les grands architectes français construisent dans le monde entier.

Les photographes français excellent dans tous les domaines, Paris Photo est la première foire internationale consacrée à la photographie et à l'image.

Le monde regarde la France comme un pays traditionnellement à l'avant-garde de la protection du droit d'auteur et des droits voisins avec des sociétés de gestion collectives d'une très grande efficacité.

Je pourrais multiplier les exemples positifs ou même arrêter ici ce discours et rester dans une douce béatitude. Mais si l'on reprend cette réjouissante énumération dans le détail, l'on découvre bon nombre de bémols sur les lignes de cette belle partition. Cette vitrine, notamment parisienne, cache néanmoins la difficile condition des créateurs qui, si elle a existé de tout temps, se dégrade d'année en année.

L'un des piliers de la survie des plasticiens résidents en France est le Centre National des Arts Plastiques. Alors avant même d'améliorer les conditions de travail des artistes, commençons par ne pas les détériorer et protégeons cet organisme vertueux et efficace.

De la même façon la vitalité et l'originalité de la création dans la bande dessinée doit beaucoup au Centre National du Livre dont l'action essentielle doit être sauvegardée.

L'enseignement spécialisé des arts est en danger et mérite d'être soutenu. Que l'on souhaite ou non devenir un artiste professionnel il est source d'équilibre et d'épanouissement personnel, il apprend à vivre ensemble. Nous avons consacré une journée de rencontre avec les écoles d'art et nous avons pu constater leur fragilité. Il est essentiel de leur donner un cap, une visibilité sur plusieurs années afin de leur permettre d'établir une stratégie cohérente. L'Académie des beaux-arts prône un enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée, prodigué par des enseignants spécialisés recrutés par concours et donc formés à ces disciplines, pour en finir avec un système ne reposant que sur la bonne volonté de quelques professeurs de lettres ou d'histoire. Adossé au réseau des musées et des monuments cet apprentissage des arts et de leur histoire est le socle de tout ce que nous défendons. La base indispensable pour les créateurs à venir.

Parallèlement, il faut développer le contact direct avec l'art et les artistes en allant à leur rencontre ou en les recevant dans les

établissements scolaires. C'est pour cette raison que nous avions émis de fortes réserves sur la version initiale du *Pass Culture* alors attribué à 18 ans qui ne faisait que donner les moyens financiers à des jeunes filles et jeunes garçons d'assouvir un désir de culture que nous n'avions pas su créer. L'Académie des beaux-arts avait alors insisté sur la nécessité de commencer dès 10 ans en dirigeant une partie du budget du *Pass Culture* vers les collèges et les lycées, nous avions été partiellement entendus mais sur une trop courte période.

Les théâtres français, à Paris comme dans les villes de toutes tailles, ont su en effet trouver leur public, proposer une profusion de pièces nouvelles ou de grands classiques mais ils peuvent ne le faire que grâce à l'intermittence du spectacle, système essentiel qui prend en compte la spécificité du travail des interprètes, comédiens, musiciens, danseurs, chanteurs… en intégrant notamment la part du travail de préparation personnel.

Que ce système doive être affiné, que la question d'y maintenir ou non certaines catégories de techniciens soit envisagée, que son fonctionnement soit plus encadré, la vigilance accrue, c'est une nécessité.

Mais le supprimer créerait un séisme et un inévitable appauvrissement du spectacle vivant dans notre pays avec toutes les conséquences économiques qui en découlent. L'annulation en 2020 du Festival d'Avignon a représenté une perte colossale de 100 millions d'euros de retombées économiques pour la ville privée de la venue de 700 000 visiteurs. Le poids des industries culturelles dépasse celui du secteur de l'automobile. Les dommages collatéraux de la suppression du régime des intermittents du spectacle seraient infiniment supérieurs à l'économie réalisée et une telle décision constituerait une faute majeure.

Nous avons salué le haut niveau de nos conservatoires de musique et de danse supérieurs et régionaux, mais on forme

ces formidables jeunes interprètes alors que les orchestres symphoniques français gèlent de plus en plus de postes et que les conservatoires territoriaux engagent prioritairement des vacataires révocables à tout moment. La musique classique, que j'ai envie d'appeler tout simplement la musique, dont la pratique est source d'harmonie et d'équilibre disparaît progressivement de la radio et de la télévision nationale, le retrait de France Musique de la bande FM en est un exemple récent. Les commandes aux compositeurs se raréfient, leur niveau doit être sanctuarisé. C'est au niveau des conservatoires territoriaux que la situation se dégrade. Nous devrions avoir honte de voir que l'admission dans certains conservatoires municipaux ou certaines écoles d'Art soit attribuée par tirage au sort. Le recul de l'État, ou plus souvent son absence, a des conséquences funestes.

Tout ce qui permet aux jeunes élèves de l'école publique d'être en contact direct avec l'art doit être favorisé et encouragé et nous saluons des initiatives telles « Orchestre à l'École », que nous avons soutenue, les résidences d'artistes à l'école comme « Création en cours » ou l'action exemplaire de la Fondation Culture & Diversité de notre confrère Marc Ladreit de Lacharrière.

La protection du patrimoine de notre pays est essentielle. Nos concitoyens y sont attachés, du patrimoine le plus local à nos grands monuments nationaux dont la restauration, à l'image de celle de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, fait par ailleurs vivre de nombreux savoir-faire et des artisans souvent venus de nos régions. Mais, j'y insiste, elle ne doit surtout pas être opposée à la création artistique qui fait vivre ces lieux et leur redonne un élan. Nous réaffirmons le rôle essentiel du Centre des Monuments Nationaux et son principe fondateur de péréquation entre les monuments français dont il a la gestion.

Les succès internationaux de nos grands architectes ne doivent pas faire oublier les problèmes liés à l'enseignement de l'architecture, aux relations avec les commanditaires, privés ou publics

qui doivent comprendre qu'ils seront redevables demain de ce qu'ils promeuvent aujourd'hui. Leur bilan sera jugé à l'aune de la qualité architecturale et paysagère de nos territoires. Il faut donc former les élus à l'architecture car la commande publique, tout comme la commande privée, doit être moteur de la création. En architecture, concevoir est un acte culturel qui s'exprime et s'accomplit dans l'œuvre réalisée et non dans sa seule image. Certes, dessins, maquettes, ou toutes autres formes de représentation sont les étapes d'une exploration du champ architectural en restant ouverts et attentifs à toutes les nouvelles technologies. Mais ériger dans sa pleine réalité l'espace où vivent les femmes et les hommes est l'accomplissement ultime de cet acte auquel les étudiants en architecture doivent être mieux formés.

Au même titre que les écrivains, les peintres, les sculpteurs… les architectes sont des auteurs. Face à la crise écologique l'architecture, reconnue comme acte culturel par la loi de 1977, peut imaginer et produire de nouvelles conditions d'habitabilité. Elle engage notre responsabilité envers les générations à venir et notre capacité à imaginer un monde commun, habitable et désirable. Nous restons attachés au lien essentiel de l'architecture avec le ministère de la Culture.

Malgré une activité soutenue et une forte présence des publics, la danse reste sous-dotée en regard des autres disciplines du spectacle vivant. Tout d'abord du fait de sa quasi-absence dans l'enseignement artistique alors que touchant plusieurs ministères, l'éducation des enfants au moyen de la danse pourrait être un véritable projet. Il existe également une inégalité de traitement entre danseurs, notamment au sujet de la retraite accordée d'office et à juste titre à 42 ans aux artistes du Ballet de l'Opéra de Paris contre l'âge légal pour tous les autres, alors qu'il existe des solutions clés en main à l'étranger dont il serait utile de s'inspirer : « le Centre de ressources et transition pour danseurs » au Canada depuis 1985, et le « *Dutch Transition Program for Dancers* » aux Pays-Bas depuis 1986.

Les footballeurs professionnels, qui s'arrêtent généralement avant 40 ans semblent avoir moins de problèmes que les danseurs mais reconnaissez qu'il est tout de même plus facile d'associer son nom à une paire de tennis plutôt qu'à des chaussons de danse… Le public ciblé est probablement plus restreint.

La très grande variété de films produits en France et la relative bonne santé de notre cinéma n'ont pu se maintenir que grâce au CNC, le Centre National du Cinéma, qui permet de résister au bulldozer américain en le faisant indirectement participer au financement de la production française. Le supprimer serait plus qu'une erreur et s'apparenterait plutôt à un suicide. Il faut sécuriser et renforcer la chronologie des médias qui est un élément essentiel de souveraineté culturelle. Le poids des plate-forme modifie fondamentalement les équilibres et remet en cause la notion, pour nous fondamentale, du *final-cut* confié au seul réalisateur.

Comme tous les membres de notre Compagnie, les photographes insistent sur la place essentielle de l'enseignement artistique, de l'éducation du regard et de la rencontre avec les œuvres et les artistes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Cela suppose de donner aux établissements d'enseignement et aux institutions culturelles les moyens d'assurer cette transmission, sur l'ensemble du territoire.

Nous refusons donc, vous le voyez, que l'exigence artistique que nous prônons et défendons soit assimilée à de l'élitisme. Trop de nos responsables politiques considèrent en effet qu'un grand artiste relève de l'élitisme alors qu'un grand sportif créerait de l'émulation. Cela revient à considérer que la démocratisation de la culture passerait par la baisse de l'exigence artistique plutôt que par l'élévation de la connaissance et de l'intérêt du public. Démocratiser la culture ne doit pas conduire à ce que la question quantitative de la diffusion prime sur la question qualitative de la création.

La liberté de la création est pour nous un principe intangible. Que la censure s'exprime ouvertement par l'interdiction de spectacles ou indirectement par l'assèchement brutal des financements, elle reste inacceptable. Le pouvoir politique national ou local n'a pas à interférer directement dans les choix artistiques des lieux de spectacles ou d'expositions, aussi longtemps que l'ordre public n'est pas menacé. Nous rappelons avec force le cadre législatif explicite qui protège cette liberté ainsi que la liberté de diffusion des œuvres, depuis la loi de 2016 et nous en demandons l'application effective.

Les pouvoirs publics doivent soutenir les artistes et les lieux de présentation des œuvres lorsque ces libertés sont menacées. Cette liberté est également ce qui nous protège d'une instrumentalisation de la culture aux fins de soutenir des projets politiques, car la bataille démocratique se joue aussi à cet endroit.

L'arrivée en force et sous une forme exponentielle de l'intelligence artificielle, dont nous ne sous-estimons ni l'intérêt, ni les dangers, nous amène à formuler trois exigences : la protection des œuvres, des droits et du travail des artistes ; une régulation des usages, avec une exigence de transparence sur les œuvres utilisées pour entraîner les modèles et sur les contenus que cela génère ; et enfin une redistribution afin que les artistes dont les œuvres contribuent au développement de ces technologies bénéficient d'une juste part de la valeur économique créée.

Alors que sous tous les gouvernements la France s'est toujours située à la pointe du droit d'auteur, opposant au copyright américain une conception, héritée de Beaumarchais, de la propriété intellectuelle qui lui a permis d'accompagner toutes les avancées technologiques, pour la première fois de son histoire elle s'est détournée des créateurs pour soutenir à leur dépends l'industrie de l'Intelligence artificielle. L'innovation ne doit pas se faire aux dépends de la création mais en binôme avec elle, l'Académie des beaux-arts militera pour que les indispensables

évolutions législatives destinées à encadrer l'IA prenne en compte ce principe comme un préalable. La France ne se grandira en rien en foulant aux pieds la propriété intellectuelle, qui est l'une des clés de son avenir.

La télévision et la radio publiques sont des vecteurs essentiels de transmission pour tous les domaines que je viens d'évoquer. L'ambition culturelle radiophonique et spécifiquement audiovisuelle ne peut se maintenir que sur des médias qui ne dépendent pas uniquement des ressources publicitaires et donc gardent la capacité de faire preuve d'audace et de courage. Notre Compagnie reste donc attachée au maintien de chaînes de radio et de télévision publiques disposant d'un financement pérenne et garanti. Elles doivent être dotées d'un cahier des charges protégeant la création dans un cadre précis qui ne permette pas d'assimiler les jeux ou la téléréalité à de la création. Face aux dangers des réseaux sociaux, il importe d'offrir des sources d'informations fiables, capables d'inciter à développer l'esprit critique, et je ne parle pas seulement des jeunes. Ces nouveaux modes de diffusion ne proposent que des formats excessivement courts qui rendent leurs publics incapables de se concentrer plus de deux minutes.

Les sollicitations chaque année plus nombreuses que nous recevons aussi bien au niveau de nos aides aux projets, de nos résidences d'artistes ou encore de notre action sociale sont un indicateur de la dégradation de la condition des artistes et tout particulièrement des créateurs dans notre pays.

La solution de bon nombre des problèmes que je viens de soulever trop rapidement, impliquerait des moyens financiers accrus dans une période où les budgets publics vont être contraints. Les membres de notre Compagnie sont parfaitement conscients des très graves difficultés économiques que traverse notre pays et nous savons qu'on ne peut pas espérer des augmentations de crédits publics dans tous les domaines.

Nous affirmons que la concertation constitue le préalable indispensable à toute décision. Les coupes budgétaires brutales et unilatérales, telles qu'on les a vues récemment appliquées dans une grande région française sont non seulement improductives, ne tenant pas compte des engagements et contrats signés, mais témoignent d'un mépris et d'une ignorance totale de ce qu'est la fragile condition des artistes et tout particulièrement de celle des créateurs. Une méconnaissance des profits induits, des retombées économiques engendrées, à chaque fois, par la création et la culture.

La piste d'un grand emprunt national permettant de financer les politiques culturelles pourrait être une solution pour inciter les épargnants français à soutenir la vie artistique et culturelle de leur pays, en complément de dispositifs fiscaux ingénieux, car l'investissement dans la culture profite à toute l'économie française.

Dans ces périodes si troublées, si violentes marquées par l'isolement et l'obscurantisme, par la juxtaposition stérile des communautarismes, les arts relient création, mémoire et éducation.

Ils donnent une forme sensible à ce qui nous rassemble. Si les arts peuvent être un outil d'expression voire de revendication, ils permettent aussi de faire société, d'interroger et de créer des liens, y compris avec nos voisins européens.

L'Académie des beaux-arts est indépendante aussi bien institutionnellement que financièrement.

Placée sous la protection du Président de la République, mais non pas sous son autorité, elle ne dépend directement d'aucun ministère.

Cette liberté nous oblige, elle fait de nous la vigie de cette gigantesque flotte culturelle qui du plus petit au plus grand de ses vaisseaux irrigue notre pays et le monde.

Vous pouvez compter, Mesdames et Messieurs, sur notre engagement pour défendre pied à pied la création artistique sous toutes ses formes et nous opposer à tout ce qui pourrait entraver sa diversité, sa diffusion et son existence.



Laurent Petitgirard,
compositeur et chef d'orchestre
secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts

au nom de l'Académie des beaux-arts